



Commune de BELLECOMBE EN BAUGES  
(Hors agglomération)  
D912 du PR 3+600 au PR 3+630 (BELLECOMBE EN BAUGES)

Arrêté temporaire n° 25-AT-2547  
Portant réglementation de la circulation

**Le Président du Conseil départemental de la Savoie**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 3221-4 et L. 3221-5

Vu le Code de la voirie routière

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 413-1

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques

Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription

Vu l'arrêté du Président du Conseil Départemental de la Savoie en date du 30 juin 2025 relatif aux délégations de signature

Vu la demande de SIGNATURE

CONSIDÉRANT que des travaux pour la pose de signalisation verticale rendent nécessaire de réglementer la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, sur la D912

**A R R È T E**

**ARTICLE 1 :**

À compter du 17/12/2025 et jusqu'au 19/12/2025, les prescriptions suivantes s'appliquent sur la D912 du PR 3+600 au PR 3+630 (BELLECOMBE EN BAUGES) situés hors agglomération :

- Le dépassement des véhicules, autres que les deux-roues, est interdit ;
- La vitesse maximale autorisée des véhicules est fixée à 50 km/h ;
- Un rétréissement de chaussée, compte tenu de la réalisation des travaux en bordure de voie, entraîne une modification des conditions de circulation. La circulation est alternée par B15+C18 et K10.

**ARTICLE 2 :**

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur : SIGNATURE / 240 Avenue Pierre et Marie Curie ZI de la Trouse 73490 LA RAVOIRE.

**ARTICLE 3 :**

Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation. Elles annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

**ARTICLE 4 :**

Le Commandant du Groupement de gendarmerie de la Savoie et Monsieur le Président du Conseil départemental de la Savoie sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

17 DEC. 2025

Fait à MONTMELIAN,

**CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE** Pour le Président du Conseil départemental et par délégation,  
Pour le Président du Conseil Départemental,  
Par délégation,

Isabelle ROBERT  
Secrétaire générale

Signé par : Mathieu DUFOUR  
Date : 15/12/2025  
Qualité : Directeur Maison technique  
Bassin chambérien Combe Savoie

DIFFUSION:

- SIGNATURE
- PC OSIRIS
- Ajointe au Directeur de la Maison technique Bassin chambérien Combe Savoie
- SMUR
- Transports Scolaire
- CENTRE ROUTIER DEPARTEMENTAL - CRD - MTD Chambéry, Bureau de BELLECOMBE EN BAUGES
- Le Maire de BELLECOMBE EN BAUGES
- Secrétariat général
- Secrétariat général
- Secrétariat général

